Vous souhaitez accompagner vos salariés dans le développement de leurs compétences

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

ADEC
TRANSPORT AÉRIEN
Développer les compétences des salariés du transport aérien

OBSERVATOIRE
Prospectif des Métiers & des Qualifications de l'Aérien

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

PRESTATION D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

- Un dispositif plus souple que le bilan de compétences
- Une co-construction entre l'employeur et le salarié
- Un accompagnement au développement des compétences des salariés en cas d'évolution du métier

+ Une prestation rattachée à une action de formation

- Une appréciation du niveau acquis et des écarts éventuels du salarié par rapport à son projet professionnel
- Un renforcement des mobilités et évolutions professionnelles
- Une sécurisation des parcours professionnels

** L'état, les organisations syndicales et les organisations professionnelles du transport aérien ont signé un Accord de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) en novembre 2013 pour 2 ans.*

Les résultats de l'évaluation sont strictement confidentiels

POUR QUI ?

- Les entreprises du transport aérien de moins de 250 salariés.
- Les salariés en CDI ayant au moins 3 ans d'expérience et dont l'entreprise est adhérente à OPCALIA.

OBJECTIFS

- Repérer les atouts sur lesquels le salarié pourra s'appuyer pour favoriser dans de bonnes conditions la mobilité professionnelle identifiée,
- Identifier les compétences transférables vers d'autres emplois / métiers,
- Faciliter le maintien dans un emploi en mutation,
- Identifier les besoins de renforcement ou d'élargissement des compétences pour la construction du parcours de formation.

3 PHASES

Phase 1

Analyse de l'emploi occupé par le salarié et identification des ressources / compétences mobilisables.

Phase 2

Identification des pistes d'évolution professionnelle en fonction du profil du salarié et de ses attentes.

Phase 3

Synthèse et conclusion.

Les résultats de l'évaluation sont confidentiels et sont destinés au salarié et à l'entreprise.

MODALITÉS

Durée : 14 heures soit deux jours.

La prestation doit être réalisée par l'un des trois organismes sélectionnés à l'issue d'un appel d'offres. Ils sont reconnus pour leur expertise dans la prestation d'évaluation des compétences.

EN PRATIQUE

Vous souhaitez mettre en œuvre une prestation d'évaluation des compétences pour un ou plusieurs salarié(s) de votre entreprise ?

1. Entretien entre le salarié et l'employeur

- Décision de réaliser la prestation d'évaluation des compétences,
- Choix d'un prestataire référencé sur la liste des organismes habilités.

2. Prise de contact

- L'employeur prend contact avec le prestataire.

3. Premier entretien

- Dans un délai d'un mois maximum suivant la demande. Il est sans engagement.
- Le prestataire devra remettre une proposition écrite *(Le calendrier, les modalités et le suivi de l'intervention).*

4. La méthodologie proposée est satisfaisante*

Le prestataire se charge des formalités administratives pour la prise en charge du dispositif

Début de la prestation

** Si la méthodologie n'est pas satisfaisante, prenez contact avec un autre prestataire référencé sur la liste des organismes habilités.*

3 prestataires sélectionnés et reconnus pour leur expertise

Plus de 250 centres à votre service sur le territoire national

Contact : Marie-Laure FARGEIX
Courriel : federation.cibc@wanadoo.fr
Tél. : 04 70 98 12 83

Une forte implantation en Aquitaine et une présence sur l'ensemble du territoire national (à distance)

Contact : Célia CHEVALIER
Courriel : c.chevalier@pepite-sc.com
Tél. : 05 56 11 59 21

Association implantée à Roissy et couvrant le territoire de l'Ile de France

Contact : Marie-Laure HAEGY
Courriel : mlhaegy@jeremy.asso.fr
Tél. : 01 41 84 06 07

Vous avez des questions ?

Thierry L'AOT
06 66 76 28 78
thierry.laot@opcalia.com
www.opcalia.com

Tania LANCLUME
01 45 26 23 24
tlanclume@fnam.fr
www.observatoire-metiers-aerien.com

Création : le fond de l'œil • Avril 2015